



MOPSS

Mobilité Pastorale transfrontalière
apaisée et Stabilité sociale au Sahel

A.3.1.3) Faciliter l'instauration d'un dialogue multiacteurs entre les communautés et les usagers des ressources naturelles pour limiter les entraves à la mobilité pastorale et renforcer la cohésion sociale

Appel à Propositions d'initiatives

Lignes directrices de participation à l'appel

1. Dans quel contexte se fait cet appel ?

1.1. Présentation du programme

Depuis décembre 2019, le ROPPA et les autres membres du consortium MOPSS (RBM, APESS, Hub Rural, CARE et SNV)¹ mettent en œuvre le Programme Régional dénommé « Mobilité Pastorale transfrontalière apaisée et Stabilité sociale au Sahel (MOPSS) ».

Ce programme financé par l'Agence Suédoise de Coopération Internationale au Développement (ASDI) vise à contribuer au renforcement de la résilience des populations agro-pastorales et à la stabilité sociale au Sahel, entre autres à travers la prévention, l'atténuation et la gestion des conflits. La zone d'intervention du MOPSS couvre 5 pays dont deux côtiers (Benin, Togo) et trois sahéliens (Burkina Faso, Mali, Niger) et plus précisément les trois sous-espaces transfrontaliers (Liptako Gourma, Kéné Dougou, WAPO) qui connaissent actuellement une fragilité des relations sociales entre usagers des ressources naturelles entravant la mobilité des troupeaux.

Au-delà de ces zones, plusieurs pays de l'Afrique de l'Ouest connaissent de nombreux défis qui fragilisent leur développement : (i) l'insécurité grandissante et touchant progressivement plusieurs pays, (ii) l'employabilité des jeunes et l'autonomisation des femmes, (iii) la recrudescence de l'insécurité alimentaire, (iv) les changements climatiques sur la plupart des secteurs d'activités. Dans un tel contexte, le développement du secteur de l'élevage n'est pas en reste, car, aussi miné par de nombreuses contraintes d'ordre politique, sociale, climatique, sanitaire. Pourtant, l'élevage et le pastoralisme constituent un enjeu économique et social majeur dans la région. En effet, la mobilité des animaux permise par la réglementation régionale joue un rôle majeur dans l'intégration régionale ; c'est aussi un facteur de développement socioéconomique équitable (la structuration économique, la création d'emploi et l'atteinte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle). De plus, il contribue grandement à la formation du PIB de la région à hauteur de 5%.

Par ailleurs, les différentes contraintes que connaissent l'élevage contribuent d'une manière ou d'une autre à la réduction de la disponibilité alimentaire et à l'accessibilité à certaines zones, d'autant jugées stratégiques pour l'alimentation du bétail. La conséquence immédiate observée est la compétition livrée par les différents utilisateurs des ressources naturelles et la pression qui en résulte accroît les risques de conflit, de même que leur manifestation dans plusieurs localités où se pratique la transhumance (transfrontalière et nationale). A ce stade chercher à concilier les positions et les intérêts des principaux utilisateurs des ressources naturelles s'avère nécessaire car, l'élevage pastoral soutient non seulement les moyens d'existence de plusieurs dizaines de millions de personnes dans la région, mais aussi, constitue selon plusieurs spécialistes, le système d'élevage le plus productif.

Contribuer à la prévention et l'édification inclusive de la paix en Afrique de l'ouest et au Sahel devient une priorité pour les institutions sous régionales de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel (CEDEAO, UEMOA, CILSS) et leurs partenaires au développement dont ASDI, qui au travers sa stratégie de coopération régionale au Sahel dédie un fonds supplémentaire dénommée « Sécurité humaine et l'absence de violence » afin de contribuer à la consolidation de la **stabilité sociale** et renforcer la **résilience** des populations. Le développement de l'élevage et du pastoralisme ne s'entendant se réaliser dans un tel contexte sans promouvoir l'ensemble des mécanismes contribuant à la prévention et à la gestion des

¹ Trois réseaux d'organisations de producteurs que sont : l'Association pour la Promotion de l'Elevage au Sahel et en Savane (APESS), le Réseau Billital Marobé (RBM) et le Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA), (ii) deux ONG internationales (CARE et SNV) et une association internationale de facilitation de dialogue politique (Hub Rural).

conflits liés à la mobilité des troupeaux. Pour cela, la participation de l'ensemble des catégories d'acteurs impliqués dans l'exploitation des ressources naturelles devient une nécessité et une priorité.

1.2. Pourquoi capitaliser les bonnes pratiques de médiation dans la zone d'intervention du projet MOPSS ?

Une forte attente de la mise en œuvre du MOPSS est sa contribution à la prévention et la gestion des conflits liés à la mobilité des troupeaux. Le choix de sa zone d'intervention n'est donc pas anodin. Les 3 sous-espaces de transhumance du couloir de l'ouest de l'espace CEDEAO se justifie aisément par le constat d'une pression sur les ressources naturelles exercée par les usagers des ressources naturelles, l'impact du changement climatique et surtout le phénomène d'insécurité conduisant à des conflits et d'autres épisodes de tentative de déstabilisation de la cohésion sociale.

Les résultats du diagnostic initial ayant conduit à l'élaboration du PRODIATA, ont révélé une récurrence des conflits dans ces espaces transfrontaliers. En outre, la campagne de transhumance 2019-2020 a été émaillée de conflits violents avec des pertes en vies humaines et en matériel dans certains pays côtiers (Togo et Bénin).

Pour gérer des conflits, la réglementation communautaire en matière de transhumance transfrontalière prévoit des mécanismes qui sont déroulés graduellement :

- Les mécanismes alternatifs qui promeuvent la médiation mettant en avant un règlement à l'amiable avec/sans l'intervention d'une tierce personne) ;
- Les mécanismes judiciaires qui s'appliquent selon les lois, règlements en vigueur dans chaque pays et au sein des espaces communautaires.

En effet, la décision ADEC/O5/10/98 et son règlement d'application C/REG.3/01/03 en matière de réglementation de la transhumance transfrontalière, préconise la concertation comme premier instrument de prévention et de gestion des conflits dans l'espace CEDEAO. L'éclatement des conflits étant récurrent au sein des communautés, les acteurs membres des espaces de conciliation et de consolidation des rapports sociaux sont régulièrement sollicités/mobilisés pour œuvrer à un retour de paix et de cohésion sociale dans ces localités.

La médiation devient dès lors une étape/instrument incontournable de réussite des processus de gestion des conflits et de rétablissement de la paix engagés au sein des communautés qui manifestent une opposition.

Certaines expériences de médiation sont notées et parfois documentées dans des zones connaissant une fragilité des relations sociales. Parmi elles, il y en a qui sont présentées comme des réussites.

Capitaliser les expériences de médiation et des bonnes pratiques dans les zones d'intervention du MOPSS dans ce contexte de survenue récurrente de conflits, devient de ce fait important, pour réaliser un état des lieux des bonnes pratiques, tirer des leçons et les mettre en œuvre dans les actions prévues ou les répliquer à une échelle plus large. Les difficultés qui seront relevées permettront d'améliorer les expériences de médiation prochaine. En effet, la capitalisation des cadres de concertations/espaces/expérience de concertation/dialogue conduit dans le cadre de PPRODIATA a mis en évidence certaines difficultés rencontrées par les acteurs impliqués dans la prévention et la gestion des conflits, or, certains membres de ces cadres interviennent au profit de la médiation de leur localité.

2. Quels sont les objectifs et résultats de l'appel et du processus de capitalisation

2.1. Quels sont les objectifs de l'appel

L'appel vise à repérer, documenter et mettre à l'échelle 04 expériences/bonnes pratiques de médiation conduites dans les pays d'intervention du MOPSS afin de contribuer à l'apaisement des tensions qui naissent par le biais de la pratique du pastoralisme et à renforcer la cohésion sociale. Ce processus de

capitalisation envisage mettre en lumière les expériences de médiation au travers de la description du conflit, ses causes, les protagonistes concernés, les acteurs ayant joué un rôle dans sa résolution. Elle identifiera aussi les facteurs connecteurs ou rassembleurs et les facteurs diviseurs, les approches de médiation utilisées. L'ensemble des actions menées de la genèse du conflit à sa résolution devront être clairement décrites en mentionnant les points forts et faibles, de même que les leçons tirées.

Il est donc envisagé que la capitalisation permette d'améliorer/renforcer l'efficacité d'action de la diversité d'acteurs œuvrant pour une cohésion sociale en matière de pastoralisme et de gestion des ressources naturelles afin de parvenir à des résultats considérables mais surtout d'informer les principaux protagonistes de l'intérêt et l'importance de s'investir dans le volet prévention et gestion des conflits.

2.2. Quels sont les résultats attendus de l'appel

Les résultats de cette capitalisation devront permettre :

- Aux organisations impliquées dans la médiation dans les zones transfrontalières de tirer des enseignements de leurs actions en vue du renforcement des services d'appui à leurs membres;
- Aux organisations intervenant dans le domaine de la médiation de partager leurs bonnes pratiques avec d'autres acteurs du domaine ;
- Aux différentes parties prenantes de la coordination du projet MOPSS, aux acteurs dans la prévention et la gestion des conflits dans les trois zones transfrontalières et même dans d'autres pays de la région d'améliorer leurs pratiques pour plus de résultats ;
- De formuler et négocier des financements structurant (éventuel phase 2 du MOPSS) pour renforcer les initiatives/activités en matière de médiation, de consolidation de la paix, mais aussi les porter à échelle ;
- De faciliter les échanges, mutualisations et coopérations autour des enseignements de la capitalisation.

3. Quelles approches adoptées pour le processus de capitalisation ?

La capitalisation vise à accompagner la documentation des expériences avérées, en vue de soutenir leur dissémination, leur mise à échelle. Elle permet aussi d'améliorer les services d'appui développés par les OP pour renforcer l'efficacité du dialogue intercommunautaire, la concertation intercommunale et, la prévention et la gestion des conflits dans les 3 sous-espaces de la transhumance transfrontalière.

L'approche de capitalisation du ROPPA présente la particularité d'accompagner l'organisation porteuse à procéder à la capitalisation de son expérience lui-même. Cette approche qui s'est construite depuis quelques années vise à assurer non seulement une meilleure valorisation des initiatives développées par les OP mais aussi d'assurer le renforcement de leurs capacités à piloter, conduire un processus de capitalisation. Cette approche n'implique pas le recrutement exclusif d'une personne ressource qui conduit la capitalisation au profit des organisations retenues. Le ROPPA et ses partenaires vont accompagner les organisations porteuses retenues à conduire le processus de capitalisation en fonction des pistes de valorisation entrevues. A la suite de leur sélection, le processus s'établit comme suit :

- Sélectionner au moins quatre (04) initiatives novatrices à capitaliser pour soutenir le dialogue intercommunautaire et le développement d'autres services de proximité pertinents relevant du domaine de la prévention et de la gestion des conflits.
- Organisation d'une session de formation portant sur la capitalisation au profit des organisations sélectionnées pour conduire le processus de capitalisation ;
- Accompagnement et suivi des organisations porteuses des initiatives sélectionnées dans le processus de capitalisation par les membres du consortium ;
- Organisation d'un atelier d'écriture des documents de capitalisation à l'attention des organisations porteuses d'initiatives qui seront retenues ;

- Accompagnement / orientations pour valoriser les documents de capitalisation et soutien à des sessions d'information et de sensibilisation portant sur les résultats et les leçons tirées du processus de capitalisations des initiatives pour renforcer les connaissances des communautés sur la thématique ;
- Mettre en œuvre des actions de plaidoyer et de dialogue politique sur la base des enseignements tirés du processus de capitalisation ;
- Valoriser les produits de capitalisation auprès des acteur(trice)s, des décideur(euse)s au niveau local, national et régional.

4. Quelles sont les thématiques prioritaires de l'appel ?

Les initiatives/expériences à sélectionner doivent être des actions/expériences de gestion des conflits dans le domaine de l'élevage et du pastoralisme, et dans une large mesure en lien avec la gestion des ressources naturelles dans les trois zones transfrontalières. Elles peuvent être des initiatives co-portées par les organisations de deux ou plusieurs pays de cette zone.

Ces initiatives doivent répondre aux sujets/principales thématiques suivants : le règlement de conflit, la résolution transformation du conflit, la gestion du conflit.

5. Qui peut postuler à cet appel ?

Peuvent postuler à cet appel toutes **organisations** intervenant dans les 5 pays d'intervention du programme (Benin, Burkina Faso, Mali, Niger et Togo) présentant les caractéristiques ci-dessous :

- Organisation /coopérative de Producteurs agricoles dûment enregistrée ;
- Organisation/coopérative dans les filières bétail-viande et celles laitière ;
- Organisation/coopérative dans les filières agricoles ;
- Organisation/coopérative intervenant dans la gestion des ressources naturelles, dans le dialogue inter communautaire, dans la prévention et la gestion des conflits, dans la transformation des produits agroalimentaires, ;
- Organisation de Producteurs/productrices de type associatif.

6. Quels sont les critères d'éligibilité ?

- Les initiatives éligibles sont celles relevant du domaine de la prévention et gestion des conflits et de promotion de la paix dans le cadre de la gestion des ressources naturelles.
- Les initiatives proposées doivent revêtir un impact réel dans le renforcement / rétablissement des relations entre communautés et ayant contribué à l'évitement ou l'apaisement d'une situation conflictuelle violente au niveau communal ou intercommunal ;
- Les initiatives proposées doivent être portées et présentées par des OP, des coopératives, associations, des unions légalement reconnues intervenant dans le domaine de la prévention et gestion des conflits et de promotion de la paix dans le cadre de la gestion des ressources naturelles ;
- Les initiatives proposées doivent être mise en œuvre dans la zone d'intervention du MOPSS ;
- Les initiatives proposées ne doivent pas avoir fait l'objet d'une capitalisation récente (moins de cinq ans) ;

7. Quelle est la procédure de sélection des initiatives à capitaliser ?

- Un comité régional de sélection, d'appui et d'accompagnement regroupant des organisations partenaires au ROPPA engagés dans l'approche de capitalisation du ROPPA (APESS, RBM, ROPPA, CARE, SNV) procédera à une sélection des initiatives.
- La sélection des expériences à capitaliser se fera sur la base de la pertinence des informations fournies dans la fiche de présentation des initiatives (annexe 1 &2) et des critères d'éligibilité sus définie.

8. Quelle est la composition des dossiers ?

Les organisations porteuses d'initiatives intéressées par cet appel soumettront au Secrétariat Exécutif du ROPPA :

- une présentation succincte de chaque organisation porteuse de l'initiative (voir fiche en annexe 1) et
- une présentation de l'initiative /expérience élaborée (voir fiche en annexe 2).
- Les deux fiches en annexe constituant le dossier doivent être renseignées selon le format suivant : **Police : Calibri ; Taille : 11 ; Interligne 1,5 et ne devra pas dépasser 6 pages.**
- Les fiches de présentation succinctes des organisations porteuses et des initiatives devront être envoyées au ROPPA à l'adresse suivant : capitalisation@roppa-afrique.org

9. Quel calendrier pour soumettre ?

- Date de lancement de l'appel : **24 mai 2021**
- Une réunion virtuelle d'information sur l'appel à proposition : **04 juin 2021 à 10h00mn**
- Date limite de dépôt des notes succinctes : **16 juin 2021 à 17h00mn.**
- Les porteurs d'initiatives retenus seront informés au plus tard le **23 juin 2021**
- **Les fiches de présentation succinctes des organisations porteuses et des initiatives devront être envoyées au ROPPA à l'adresse suivant : capitalisation@roppa-afrique.org**

10. ANNEXES

Annexe 1 : Fiche de présentation succincte de l'organisation

Pays	
Nom de l'organisation	
Forme juridique	
Coordonnées (mail, téléphone, site web)	
Liste des principaux responsables : (Nom, fonction, sexe et âge)	
Domaines d'intervention de l'organisation	
Combien de membres compte votre organisation (homme, femme et jeunes)?	
Quels sont les objectifs qui motivent votre organisation à participer à cet appel capitalisation ?	

Annexe 2 : Fiche de présentation succincte de l'expérience

Quel est le nom/titre de l'expérience ?	
Personne de contact au sein de l'organisation	
Thématique prioritaire concernée	
Qu'est-ce qui motive à participer à cet appel ?	
Qu'envisagez-vous faire des résultats de cette capitalisation ?	
Cette expérience a-t-elle déjà été capitalisée ?	
Si oui, depuis combien de temps ?	
Quelle est l'année de démarrage de l'expérience ?	
Quel a été le problème ou/et l'opportunité de départ ?	
Quelle est la zone de couverture de l'expérience ?	
Qui sont les principaux bénéficiaires de cette expérience ?	
Combien d'individus ont directement été impliqués dans la mise œuvre de l'expérience ? (Hommes, femmes et jeunes)	
Quels rôles majeurs ces individus ont-ils joué en faveur de l'implémentation de l'expérience.	
Quels sont les objectifs recherchés au départ de l'expérience ?	
Qu'avez-vous fait exactement dans le cadre de cette expérience (au maximum 5 activités/services clés développées)	
Quelle est la valeur ajoutée de votre expérience (Qu'apporte-t-elle de nouveau) ?	
Quels sont les changements induits par votre expérience sur le plan personnel, relationnel, structurel et culturel ? (Donnez au maximum 4 changements clés)	
Quelles sont les 3 principales difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre de l'expérience ?	
Quels sont les trois principales leçons apprises ?	
Quels sont les partenariats forts établis et la nature du partenariat ?	